



DECISION N° 88-2022

Portant validation de la proposition de la société HVS événement sur la mise en place de sonorisation et projection pour l'animation de l'ouverture de Bernay Scintille

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L.

2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;

Vu la proposition de la société HVS événement ;

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée ;

Considérant que la proposition de la société HVS événement est économiquement la plus avantageuse ;

Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider la proposition de la société HVS événement pour l'animation de la soirée des agents de la ville pour un montant de 6 383 € H.T.

signé électroniquement le 06/07/2022,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

